

Délibération DEL-B-2023-016

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 14 MARS 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 27 – Quorum : 14

**Présents (22)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN

**Pouvoirs (2)** : Cécile VRIGNAUD À Gilles PETRAUD, Sébastien GRELLIER À Johnny BROSSEAU

**Absents (5)** : Cécile VRIGNAUD, Serge BOUJU, Armelle CASSIN, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS

**Date de convocation** : 08-03-2023

**Secrétaire de séance** : Madame Emmanuelle MENARD

## RESSOURCES HUMAINES

### Tableau des effectifs - modification année 2023 n°2: création d'un poste

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du bureau communautaire ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

**Considérant** la dernière mise à jour du tableau des emplois au 17 janvier 2023.

Il convient de créer un poste poste suivant pour répondre aux besoins de la Direction de l'assainissement et des milieux aquatiques.

Grade	Cat.	Emploi budgétaire					
		Emploi à temps non complet			Emploi à temps complet		
		nb postes	ETP	Temps du poste	nb postes	ETP	Temps du poste
<b>Filière technique</b>							
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C				1	1	35/35 <sup>ème</sup>

**TOTAL:** Nb de poste: 1 poste soit ETP: 1

En cas de recrutement infructueux d'un candidat statutaire, les postes pourront être pourvus par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

**Le bureau communautaire, est invité à :**

- créer au tableau des emplois le poste listé ci-dessus ;
- imputer ces dépenses au budget correspondant ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **22 MARS 2023**

Notifié ou publié le **22 MARS 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



*(Handwritten signature in blue ink over the stamp)*